

Autos-vélos : conseils croisés pour plus de sécurité À l'école à vélo !

À L'ÉCOLE
À VÉLO !

« À l'école à vélo », c'est possible toute l'année... enfin presque.

La pratique du vélo a explosé avec la crise sanitaire, et notamment pour aller travailler.

Mais avec la rentrée, c'est aussi pour aller à l'école
que l'on peut l'enfourcher.



ALLER À L'ÉCOLE À VÉLO

5 conseils aux parents et aux enfants pour un apprentissage sûr et responsable



1. Préparer et tester son itinéraire maison-école pour plus de confiance et de sécurité



2. Repérer et identifier la signalisation routière du trajet pour bien la comprendre et l'assimiler



3. Respecter le Code de la route



4. S'organiser pour partir à l'heure et éviter de prendre des risques sur le trajet par peur d'être en retard



5. Rester visible de jour et de nuit grâce à :



Des équipements du vélo : lumière, réflecteurs, écarteur de danger rétro réfléchissant...



Des habits clairs et un gilet rétro réfléchissant



Un casque de couleur claire



Des accessoires (stickers à coller sur son sac...)

ALLER À L'ÉCOLE EN VOITURE

Déposer ses enfants à l'école en voiture, oui mais pas n'importe comment !

Ayons un comportement exemplaire qui inspirera positivement celui des futurs conducteurs.



Renforcer sa vigilance aux abords des écoles qui sont fréquentés par des enfants qui n'ont ni la perception du danger, ni la taille d'un adulte.



Apaiser sa conduite et respecter le Code de la route .



Non au stationnement sur trottoir, passage piétons ou en double file : même le temps de déposer votre enfant c'est interdit, dangereux et source de tensions.



Organiser son déplacement pour partir et arriver à l'heure à l'école : sérénité et sécurité garanties.

Les abords des écoles, un espace à sécuriser:

L'accès à l'école peut être problématique, voire dangereux : embouteillages, infrastructures non adaptées (passages piétons, signalisation insuffisante, manque de visibilité...)

53,8 % des usagers estiment que les abords de l'école de leurs enfants ne sont pas suffisamment sécurisés.*

VOUS ÊTES DANS CE CAS ?

Faites remonter ces informations auprès de la ville concernée ou d'associations telles que l'Automobile Club Association et le CADR67 qui peuvent relayer vos témoignages afin d'œuvrer collectivement en faveur d'une route plus sûre pour tous.

*sondage Automobile Club Association - septembre 2019

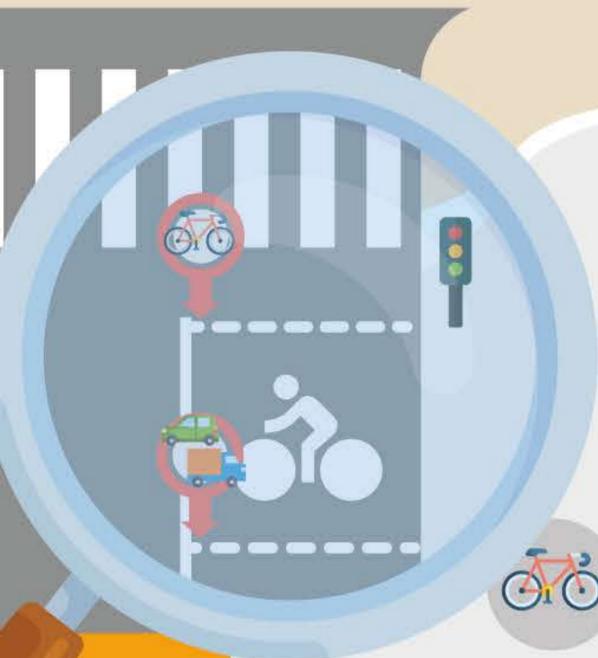


Autos-vélos : conseils croisés pour plus de sécurité

Focus sur le « sas vélo »

La route est un espace commun qui se partage entre usagers très différents. L'infrastructure et la signalisation peuvent nous aider à mieux cohabiter en toute sécurité.

Le « sas vélo » en est un bon exemple. Mais ce dispositif est encore **trop peu connu et donc trop peu respecté**.
On vous aide à devenir des as du sas.



Le « sas vélo » c'est quoi ?

Il se situe avant un feu tricolore et est composé de 2 lignes en pointillés au sol avec un pictogramme blanc représentant un vélo au centre. Ces 2 lignes représentent des lignes d'arrêt :

1 pour les cycles et les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

1 pour les autres catégories de véhicules.



Le sas vélo peut être autorisé pour les cyclomoteurs mais ce n'est pas automatique.

Ce sont les villes qui décident de les installer.

C'est un espace réservé qui permet aux cyclistes et utilisateurs d'EDPM d'être dans une position avancée et sécurisée par rapport aux autres usagers de la route à un feu rouge pour :



Mieux voir et surtout être vu et éviter le phénomène de l'angle mort



Pouvoir démarrer avant les véhicules à moteur et s'insérer en toute sécurité dans le flux de la circulation



Être moins exposé aux gaz des pots d'échappement



AUTOMOBILISTES,
respectez cet espace réservé et facilitez-en l'accès.



Le feu est vert mais le trafic est encombré et le conducteur est immobilisé dans le sas vélo :
35 € d'amende (R.415-2 Code de la route)



Le feu est rouge. Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu en respectant la ligne d'arrêt.
135 € d'amende, retrait de 4 points, possible suspension du permis de conduire (R.412-30 Code de la route)



Le non-respect du sas vélo peut être constaté par vidéo-verbalisation sans interception du conducteur.



CYCLISTES,
ne remontez pas la file de véhicules par la droite.

C'est interdit et dangereux. Le dépassement se fait par la gauche.



Le cycliste peut remonter par la droite si une bande cyclable est matérialisée sur la chaussée.



Ces règles ne sont pas toujours simples à appliquer en pratique, restons attentifs les uns aux autres avec du bon sens et de la bienveillance.

Autos, vélos : conseils croisés pour plus de sécurité

**AU BOULOT
À VÉLO !**

Avec l'arrivée des beaux jours et la crise sanitaire du COVID-19, l'usage du vélo va changer de « braquet », notamment pour vos trajets domicile-travail. Et si on s'y essayait avec le CHALLENGE AU BOULOT À VÉLO (15 au 28 juin 2020) créé et organisé par le CADR67 à Strasbourg ?



CONSEILS CROISÉS

POUR CIRCULER ET COHABITER EN TOUTE SÉRÉNITÉ ET SÉCURITÉ

Un Code de la route RESPECTÉ PAR TOUS

Automobilistes, deux-roues motorisés, cyclistes, piétons, nous sommes tous soumis aux règles du Code de la route. **Les respecter c'est garantir sa sécurité et celle des autres. C'est prendre en compte la vulnérabilité des plus fragiles. PARTAGEONS LA ROUTE.**



L'angle mort, UN ANGLE QUI PORTE BIEN SON NOM

QUAND NOUS
SOMMES
AUTOMOBILISTES



Signaler tout changement de direction avec son clignotant et **SUFFISAMMENT TÔT AVANT LA MANŒUVRE**



Vérifier notre angle mort

- en contrôlant (et bien) nos rétroviseurs
- mais aussi en tournant la tête



ASTUCE



Ouvrons notre portière côté conducteur avec notre MAIN DROITE.

Cela oblige à faire pivoter le haut du corps. **RÉSULTAT** : une vision plus large et la garantie de voir un cycliste, un motard, un piéton circulant à proximité.

UN PENSE-BÊTE PAS BÊTE



Un sticker peut nous rappeler à chaque instant de "penser vélos, motos, piétons et rétros" !

Demandez **GRATUITEMENT** votre planche de stickers en ligne : www.ac-a.fr/pensezretros ou dans les bureaux du CADR67 et de l'ACA à Strasbourg

QUAND NOUS
SOMMES
CYCLISTES



Penser à établir le contact visuel avec le conducteur du véhicule **AVANT DE S'ENGAGER DANS UNE INTERSECTION**



Rester visible DE JOUR COMME DE NUIT, avec des éclairages et des systèmes de signalisation adaptés et en état de marche



AUX INTERSECTIONS, se placer un peu en avant des véhicules pour être vu



Ne jamais dépasser un véhicule EN TRAIN DE MANŒUVRER



Autos-vélos : conseils croisés pour plus de sécurité

Conduite en hiver, on vous éclaire

L'hiver, les conditions météo sont souvent dégradées (brouillard, pluie, neige, verglas) et le temps de nuit est allongé. Cela peut avoir un impact sur notre perception et nos réflexes sur la route. **Il est capital d'être visibles pour se voir et être vus.**

À VÉLO



Vérifiez le bon fonctionnement de votre éclairage



Adaptez votre conduite et votre vitesse



Anticipez vos réactions



Contrôlez le bon état du vélo (freins, avertisseur sonore...)



Signaler aux autres usagers vos intentions par un geste de la main



Équipez-vous de manière à être visibles (écarteur de danger et brassards rétroréfléchissants, gilet de haute visibilité obligatoire hors agglomération la nuit ou si luminosité insuffisante)

EN VOITURE



Vérifiez le bon réglage et le bon fonctionnement de tous les feux



Ne prenez jamais la route avec un pare-brise ou des vitres non dégagés (buée, neige, givre...)



Portez vos lunettes de vue et optez pour des verres adaptés si vous êtes sujet à l'éblouissement lors de la conduite nocturne



Adaptez votre conduite et votre vitesse



« Chaussez » votre véhicule en pneus « hiver » qui garantissent adhérence et freinage dans des conditions optimales dès que les températures chutent à 7° et moins

REGARDONS-NOUS, VOYONS-NOUS

